

223	Pensions à payer à des membres de la police à cheval, des volontaires de Prince-Albert, et à des éclaireurs de police, par suite de l'insurrection du Nord-Ouest en 1885.....	3,000
-----	---	-------

MILICE.

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

224	Retraite de 2 sous-adjutants généraux, gratuité de 2 ans de solde à chacun, sur le pied de \$1,700 par année, \$3,400 chacun. . . .	6,800)
225	Casernes dans la Colombie-Anglaise	4,000 00

CHEMINS DE FER ET CANAUX — IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

Chemin de fer Intercolonial.

226	{	Amélioration de l'installation à Saint-Jean.....	2,500 00
		Amélioration de l'installation à Moncton	5,000 00
		Amélioration de l'installation à la Rivière-du-Loup.....	4,000 00
		Embranchement de Saint Charles.....	71,000 00
		do de la ville de Pictou.....	128,000 00
		do de Dartmouth	6,000 00
		do d'Indiantown.....	5,000 00
		Paraneiges	39,000 00
		Embranchement de la Rivière-du-Loup.....	400 00
		Construction	5,000 00
226	{	Matériel roulant	38,600 00
		Services d'hommes de loi à l'occasion de la construction de l'embranchement de la manufacture de coton à Halifax, N.-E... (Mandat du gouverneur-général pour \$305,000)	500 00

Chemin de fer Canadien du Pacifique.

227	{	Réclamation pour terrains et dépenses sur l'embranchement de de Pembina (mandat du gouverneur-général)	5,000 00
		Frais d'arbitrage (y compris la rémunération à payer à L. K. Jones, employé permanent du département des chemins de fer et canaux, comme secrétaire de la commission, des arbitres nommé par arrêté du conseil en date du 27 février 1888, et en sus de son traitement régulier.).....	31,500 00
		Frais judiciaires dans la cause de Whitehead vs. la Reine (mandat du gouverneur-général).....	500 00

Embranchement de Carleton.

228	Remboursement à l'Intercolonial de comptes payés par ce chemin (mandat du gouverneur-général)	504 17
-----	---	--------

CANAUX.

229	<i>Fleuve Saint-Laurent et Canaux</i> —(mandat du gouverneur-général).	16,000 00	
230	<i>Canal de Carillon</i> —(mandat du gouverneur-général).....	1,800 00	
231	<i>Canal Murray</i> do do	30,000 00	
232	{	<i>Canal de Sainte-Anne</i> —Gratification de deux mois d'appointements aux personnes ci-dessous nommées et dont les services ne sont plus nécessaires par suite de l'achèvement des travaux se rattachant à la formation d'un chenal en amont de l'écluse de Sainte-Anne, sur l'Ottawa—	
		G. H. Henshaw	333 32
		H. G. Stanton	120 00
		Antoine Ranger	60 00

513 32